

COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 11 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le onze juillet à dix heures, le Conseil communautaire s'est réuni, après avoir été convoqué le 06 juillet par Marc GIROUD, président sortant.

PRÉSENTS : Nadine LECLERCQ, (Arronville), Isabelle MEZIERES, Marc LE BOURGEOIS, Sabina COLIN, Michel JABOT, Martine ROVIRA, Jean-Pierre OBERTI, Sylvie JACQUEMIN, Michel RAYROLE, Cécile HEBERT-JACQUET, Christophe MEZIERES, Alain ZIMMERMANN (Auvers-sur-Oise), Claude NOËL, Géraldine DUVAL (Butry-sur-Oise), Gérard LEROUX, Matthieu LAURENT, Marie-Agnès PITOIS, (Ennery), Brahim MOHA (Épiais-Rhus), Stephan LAZAROFF (Frouville), Olivier DESLANDES

(Génicourt), Éric COUPPE (Hédouville), Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville), Marion WALTER (Livilliers), Henri JALLET (Menouville), Christophe BUATOIS, Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), Alain VAILLANT, (Vallangoujard), Anne SAGLIER (Valmondois).

ABSENTS : Catherine AZE Butry-sur-Oise (pouvoir à Alain ZIMMERMANN), Chantal DESHONS Nesles-la-Vallée (pouvoir à Christophe BUATOIS).

Géraldine DUVAL est désignée secrétaire de séance.

Effectif du Conseil communautaire :	31
Présents :	29
Votants :	31

Installation du Conseil

Le Vice-Président sortant Gérard LEROUX ouvre la séance, installe le Conseil, rappelle l'ordre du jour que le Président sortant, Marc GIROUD, a proposé dans la convocation, en précisant qu'il devra être ou confirmé ou modifié par le président qui sera élu, et transmet au doyen d'âge la présidence de la séance pour procéder à l'élection du Président.

Élection du Président

DÉLIBÉRATION 2020-132 (gestion, vote)

Sous la présidence de Claude NOËL, doyen d'âge, un scrutin à bulletins secrets est organisé.

Se sont déclarés candidats Isabelle MEZIERES et Matthieu LAURENT.

Le résultat du vote est le suivant :

Isabelle MEZIERES 18 voix,
Matthieu LAURENT 13 voix.

Isabelle MEZIERES ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin est déclarée élue Présidente de la Communauté de communes.

Prise de parole de Mme MÉZIÈRES :

« Un grand merci à tous mes collègues Maires et Conseillers communautaires pour leur confiance.

Ce nouveau mandat s'annonce chargé et passionnant avec la mise en œuvre de nouveaux objectifs :

- La poursuite et le renforcement de notre politique de mutualisation,
- La protection de notre environnement et de notre cadre de vie,
- La promotion du développement économique de notre territoire.
- Toujours plus d'attractivité avec une politique culturelle et touristique ambitieuse et une politique

visant à rendre notre territoire plus sûr et plus connecté,

- Une gestion rigoureuse et une gouvernance qui s'appuiera sur la concertation, la confiance et l'énergie.

Vous serez, chers élus, au cœur de cette dynamique qui m'anime et vos conseils, vos idées, vos critiques constructives et votre soutien nous permettront d'avancer TOUS ensemble. »

Nombre de Vice-Présidents

DÉLIBÉRATION 2020-133 (gestion)

- Vu le CGCT, art L5211-10,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE à cinq le nombre des vice-présidences, avec la répartition suivante des délégations

- Développement économique
- Voirie et mobilités
- Enfance
- Culture, Sports et Loisirs
- Environnement et cadre de vie

Election des Vice-Présidents

DÉLIBÉRATION 2020-134

Conformément aux statuts, la Présidente propose au Conseil de procéder à l'élection des cinq vice-présidents correspondant cinq compétences principales : développement économique, voirie et mobilités, enfance, culture, sports et loisirs, environnement et cadre de vie.

Un scrutin à bulletins secrets est organisé pour l'élection de chacun des cinq vice-présidents.

Premier vice-président. (Développement économique)

Christophe BUATOIS est seul candidat déclaré.

Le résultat du vote est le suivant :

Christophe BUATOIS 24 voix, 6 bulletins blancs et 1 abstention

Christophe BUATOIS ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu Premier vice-président de la Communauté de communes.

Deuxième vice-président. (Voirie et mobilités)

Eric COUPPE et Matthieu LAURENT se sont déclarés candidats.

Le résultat du vote est le suivant :

Eric COUPPE 20 voix

Matthieu LAURENT 11 voix.

Eric COUPPE ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu Deuxième vice-président de la Communauté de communes.

Troisième vice-président. (Enfance)

Stephan LAZAROFF et Marie-Agnès PITOIS se sont déclarés candidats.

Le résultat du vote est le suivant :

Stephan LAZAROFF 19 voix

Marie-Agnès PITOIS 12 voix

Stephan LAZAROFF ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu Troisième vice-président de la Communauté de communes.

Quatrième vice-président. (Culture, Sports et Loisirs)

Claude NOËL et Anne SAGLIER se sont déclarés candidats.

Le résultat du vote est le suivant :

Claude NOËL 20 voix

Anne SAGLIER 11 voix

Claude NOËL ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu Quatrième vice-président de la Communauté de communes.

Cinquième vice-président. (Environnement et cadre de vie)

Alain DEVILLEBICHOT et Olivier DESLANDES se sont déclarés candidats.

Le résultat du vote est le suivant :

Alain DEVILLEBICHOT 23 voix

Olivier DESLANDES 8 voix

Alain DEVILLEBICHOT ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu Cinquième vice-président de la Communauté de communes.

Indemnités de fonction

DÉLIBÉRATION 2020-135 (gestion)

Vu le CGCT, notamment les articles L. 5211-12, R.5214-1 et R 5332-1,

Vu le décret n° 2000-168 du 29/02/2000,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président entrant en vigueur à la date d'installation du nouveau conseil et de l'élection du président et des vice-présidents, aux taux suivants :

- indemnités du président : telle que prévue au barème fixé pour le président d'une communauté de communes de 10 000 à 19 999 habitants, soit 48.75% de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

- indemnités des vice-présidents : telle que prévue au barème fixé pour les vice-présidents d'une communauté de communes de 10 000 à 19 999 habitants, soit 20.63% de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

La somme nécessaire sera inscrite à l'article 6531 du budget communautaire.

Délégation au Bureau, au Conseil des Maires et au Président

DÉLIBÉRATION 2020-136 (gestion)

- Vu le CGCT, art 5211.10,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉLÈGUE au Bureau communautaire la charge de prendre des dispositions concrètes nécessaires à la mise en œuvre des opérations décidées par le Conseil communautaire, selon les orientations fixées par le Conseil communautaire et dans la limite des inscriptions budgétaires.

DÉLÈGUE au Président les attributions suivantes :

1. Arrêter l'affectation des propriétés communautaires conformément aux orientations définies par le Conseil communautaire,
2. Procéder, après avis de la commission des finances, à la réalisation des emprunts prévus au budget ainsi qu'aux opérations financières utiles à la gestion de ces emprunts,
3. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget,
4. Passer les contrats d'assurance,
5. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,
6. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges,
7. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers,
8. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
9. Régler les conséquences des accidents dans lesquels sont impliqués des moyens communautaires,
10. Réaliser les lignes de trésorerie, après avis de la commission des finances,
11. Intenter une action en justice ou assurer la défense de la Communauté lorsque la situation impose une action urgente

Désignations à des instances intercommunales

La Présidente invite le Conseil à désigner des représentants au sein de divers syndicats et organismes.

Ordures ménagères : délégués

DÉLIBÉRATION 2020-137 (gestion)

Vu les délibérations des Conseils Municipaux proposant la désignation des délégués aux syndicats SMIRTOM, TRI-OR et TRI-ACTION,

Le Conseil désigne à l'unanimité :

Syndicat SMIRTOM

- ARRONVILLE
 - Titulaire : Eric D'ORNANO
 - Suppléant : Aurélien PRETET
- BUTRY-SUR-OISE
 - Titulaire : William BOURGOIN
 - Suppléant : Gilles PAIGNON
- ENNERY
 - Titulaire : Marie-Agnès PITOIS
 - Suppléant : Frédéric LASAUSSE
- EPIAIS-RHUS
 - Titulaire : Brahim MOHA
 - Suppléant : Elodie HARDY
- GENICOURT
 - Titulaire : Vincent LAVOYE
 - Suppléant : Tommy CORDEAU
- HEROUVILLE
 - Titulaire : Jacques LEBECQ
 - Suppléant : Albert GARDET
- LABBEVILLE
 - Titulaire : Christian DUMET
 - Suppléant : Johann REINERMANN
- LIVILLIERS
 - Titulaire : Frédéric JARRAUD
 - Suppléant : François DANCONNIER
- MENOUVILLE
 - Titulaire : Christian PION
 - Suppléant : Michel HOLIGNER
- NESLES-LA-VALLÉE
 - Titulaire : Jean-Jacques DUMAINE
 - Suppléant : Jérôme LEPLAT
- VALLANGOUJARD
 - Titulaire : Sylvain DEMULDER
 - Suppléant : Marc GIROUD
- VALMONDOIS
 - Titulaire : Pascal GASQUET
 - Suppléant : Philippe MARION
- Syndicat TRI-OR
 - HÉDOUVILLE
 - Titulaires : Didier GRAIN
Pierre BROS
 - Suppléants : Michel ABOT
Olivier BONT
 - FROUVILLE
 - Titulaires : Patrick DUPONT
Jean-Max FABREGA
 - Suppléants : Delphine BUECHER
Stéphan LAZAROFF
- Syndicat TRI-ACTION
 - AUVERS-SUR-OISE
 - Titulaires : Jean-Pierre OBERTI
Michel RAYROLE
 - Suppléants : Juliette DUMEIGE-KERBRAT
Pascal CANTIN

PNR du Vexin français

DÉLIBÉRATION 2020-138 (gestion)

Le Conseil désigne à l'unanimité pour représenter la Communauté au PNR du Vexin français : Jérôme LEPLAT (Nesles-la-Vallée), titulaire, Michel RAYROLE (Auvers-sur-Oise), suppléant.

Entente Oise Aisne

DÉLIBÉRATION 2020-139 (gestion)

Le Conseil désigne à l'unanimité pour représenter la Communauté à l'Entente Oise Aisne : Alain DEVILLEBICHOT (Labbeville), titulaire, Michel RAYROLE (Auvers-sur-Oise), suppléant.

SMBO Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise

DÉLIBÉRATION 2020-140 (gestion)

Le Conseil désigne à l'unanimité pour représenter la Communauté au Syndicat Mixte du Bassin de l'Oise : Philippe PRIOUX délégué titulaire (Butry-sur-Oise), Marc LE BOURGEOIS délégué titulaire (Auvers-sur-Oise), Michel SOUTIF délégué titulaire (Valmondois), Audrey JOLY déléguée suppléante (Butry-sur-Oise).

SMOVON Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique

DÉLIBÉRATION 2020-141 (gestion)

Le Conseil désigne à l'unanimité pour représenter la Communauté au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique : Eric BAERT (Hérouville-en-Vexin), titulaire, Matthieu LAURENT (Ennery), suppléant.

Changement d'adresse du siège de la CCSI

DELIBERATION SUR TABLE 2020-142

Vu les statuts de la Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes du 1^{er} janvier 2018 mentionnant l'adresse du siège au 19 rue de Marines 95810 Vallangoujard,

Vu la séance du Conseil communautaire d'installation du 11 Juillet 2020,

Considérant qu'il convient de procéder au changement d'adresse du siège de la CCSI,

Le Conseil, après en avoir délibéré, 29 voix pour et 2 voix contre, approuve le changement d'adresse postale du siège de la CCSI au 38 rue du Général de Gaulle – Parc Van Gogh 95430 AUVERS SUR OISE

Report des points suivants au prochain Conseil Communautaire du mois de Septembre 2020 :

- Désignation des Elus aux Commissions Voirie, enfance, appels d'offres, DSP et Finances,
- Convocations électroniques,
- Organisation de télé-réunions,
- Organisation du secrétariat.

La séance est levée à 11h35.

La Présidente,
Isabelle MEZIERES

